

Vœu sur la carte scolaire

Les élus du Conseil départemental de Loir et cher ont pris connaissance avec attention du projet de carte scolaire pour l'année 2016-2017.

En premier lieu, l'assemblée départementale approuve l'effort portant sur le 1er degré et est satisfaite de voir une balance de poste excédentaire à l'échelle du département malgré une nouvelle baisse d'effectifs à l'échelle du Loir-et-Cher.

En second lieu, l'assemblée départementale se satisfait de l'effort porté à l'éducation prioritaire avec le dispositif "*plus de maîtres que de classes*" et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

Toutefois, l'assemblée départementale tient à faire part de son inquiétude quant à l'avenir de nombreuses écoles et RPI. Avec près de 25 postes supprimés en milieu rural, c'est le devenir de groupes scolaires qui est désormais menacé.

Les territoires ruraux et périurbains sont aujourd'hui durement touchés par la crise. Sans opposer le rural et l'urbain, le maintien d'un service public d'éducation de qualité est une nécessité absolue pour préparer l'avenir de nos jeunes.

En conséquence, les élus du Conseil départemental de Loir-et-Cher demandent à Madame la Directrice Académique que les propositions faites pour la partie rurale du projet de carte scolaire soient retravaillées.

Vœu

Non au démantèlement du TET

La structuration nationale du réseau ferroviaire français se base sur trois offres complémentaires : TGV, TER et Intercités ou « Trains d'Équilibre du Territoire » (TET). Cette dernière offre a pour mission de contribuer à l'aménagement du territoire national.

De par sa situation géographique, **le Département de Loir-et-Cher et ses concitoyens sont concernés par la ligne « TET » « Paris-Orléans-Tours », cruciale pour notre territoire et ses habitants.**

Alors que le réseau grande vitesse a connu un développement constant et que les trains TER bénéficient d'investissements régionaux depuis 2002, **le réseau des lignes TET n'a quant à lui pas bénéficié des investissements nécessaires, en particulier pour le renouvellement de son matériel roulant.** Face à cette situation et constatant les difficultés commerciales, le Gouvernement a demandé au député Duron puis au préfet Philizot de faire des propositions d'évolution de l'offre TET. Lors de la publication du rapport Duron, des avancées sur l'augmentation du nombre de dessertes avaient été soulignées. Alors que le Préfet Philizot achève les concertations, les informations portées à notre connaissance semblent indiquer que les ambitions de fréquences, préconisées dans le rapport Duron sur la liaison « Paris-Orléans-Tours », seraient désormais remises en cause par SNCF Intercités.

Notre département affirme sa totale opposition à des propositions qui s'apparenteraient à un recul du service public ferroviaire, alors même que notre territoire, sur l'axe ligérien est pleinement concerné par le TET « Paris-Orléans-Tours ».

Nous attendons de la SNCF et de l'État des engagements précis sur un maintien de la ligne TET existante, « Paris-Orléans-Tours ».

Considérant l'importance décisive de cette liaison pour nos concitoyens, le Département, en accord avec les collectivités concernées (Région Centre Val de Loire compétente mais aussi les communes de notre département qui possèdent une gare sur cette ligne) s'opposera à la disparition de ces liaisons TET.

Nous demandons par ailleurs que les dessertes soient augmentées et les correspondances nationales optimisées, afin de rendre à l'offre TET toute son attractivité et pérenniser ainsi ces lignes.

En conséquence, le Département de Loir-et-Cher, demande :

- **Un engagement fort de la SNCF et de l'État sur le maintien de la ligne existante « Paris-Orléans-Tours » avec le statut TET**
- **Le renouvellement rapide du matériel roulant**
- **La hausse du nombre de dessertes et des correspondances nationales optimisées**
- **L'ouverture d'un véritable dialogue sur l'avenir des TET**
- **L'étude pour un arrêt à la bibliothèque François Mitterrand**